



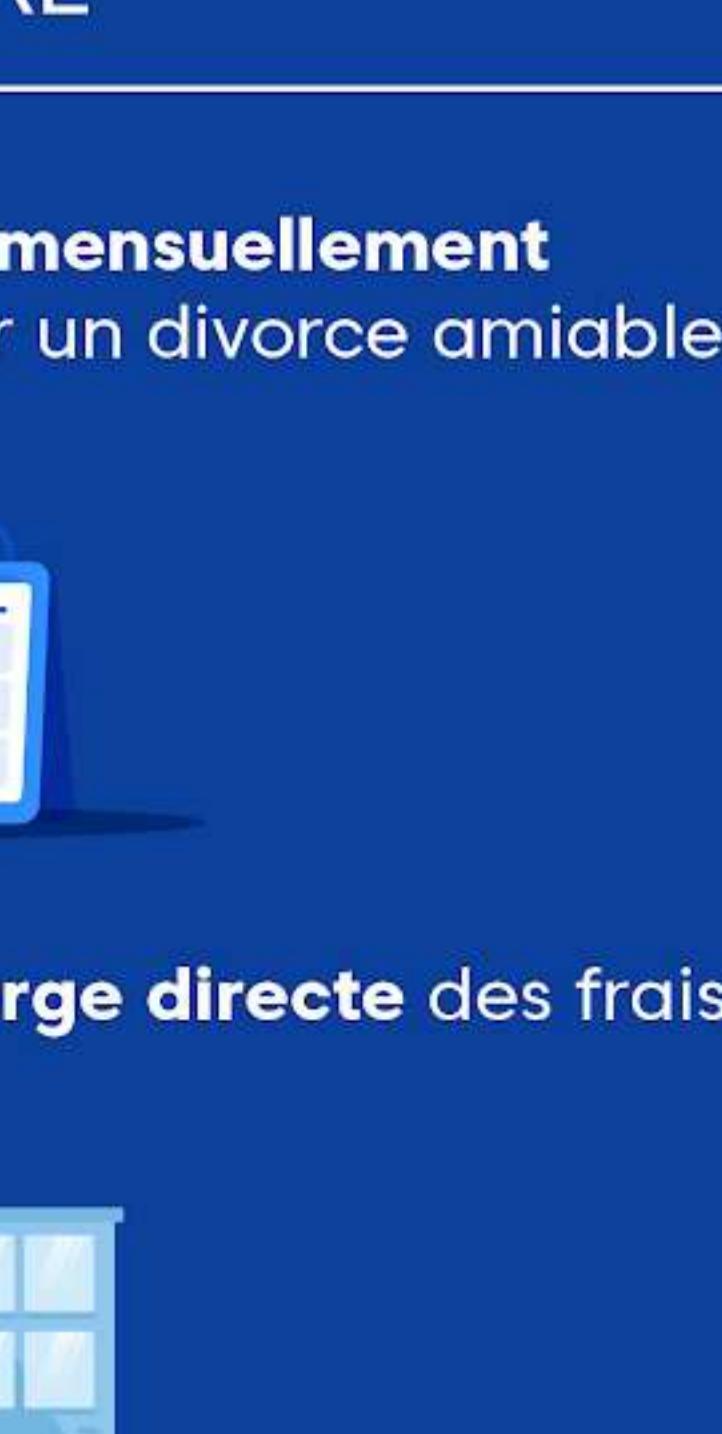
Tout savoir sur la pension alimentaire en cas de divorce

Après le divorce, le **conjoint** qui ne détient pas la garde des enfants est tenu de **verser une somme d'argent** pour **subvenir aux besoins** de ces derniers. C'est la pension alimentaire.

COMMENT EST DÉTERMINÉ LE MONTANT DE LA PENSION ?

▶ Pour un divorce à l'amiable

Fixé d'un commun **accord entre les époux**.

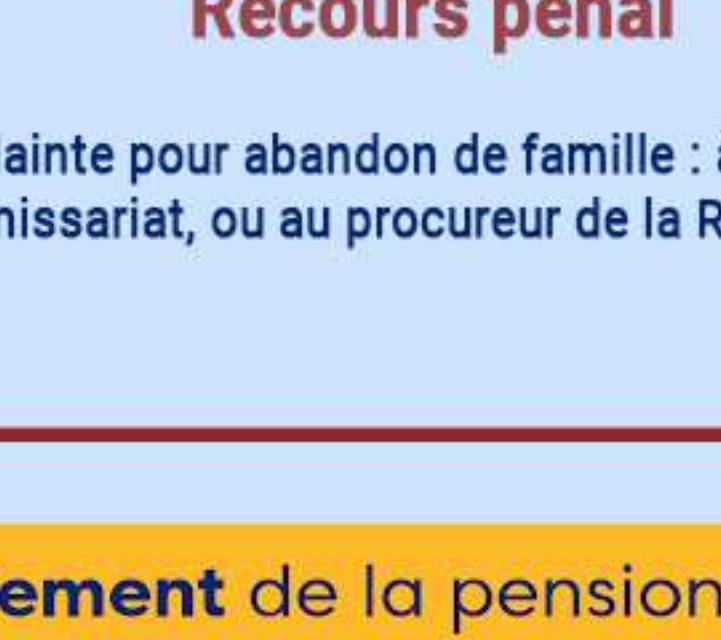


▶ Pour les divorces contentieux

Déterminé par le **JAF en fonction des revenus** et des charges des parents ainsi que des besoins des enfants.

MODALITÉ DE VERSEMENT DE LA PENSION ALIMENTAIRE

1. Somme d'argent **versée mensuellement** sauf convention contraire pour un divorce amiable.



2. Par le biais d'une **prise en charge directe** des frais.



3. Sous forme d'**abandon de biens en usufruit** ou par le don de biens productifs de revenus.



QUE FAIRE EN CAS DE NON-PAIEMENT DE LA PENSION ALIMENTAIRE ?

Recouvrement des impayés

- 01 Médiateur familial pour trouver un accord.
- Saisir l'Aripa (avec titre exécutoire + possibilité d'ASF en avance).
- Commissaire de justice : saisie-vente, paiement direct, saisie bancaire.
- Saisie sur salaire via le JAF.
- Recouvrement par le Trésor public (via le procureur).

Recours pénal

- Porter plainte pour abandon de famille : à la gendarmerie, au commissariat, ou au procureur de la République.

02

Le **non-paiement** de la pension alimentaire peut conduire à une condamnation à **2 ans de prison** et/ou **15 000 € d'amende**.

LA PENSION ALIMENTAIRE EST-ELLE DÉDUCTIBLE DE SES IMPÔTS ?



▶ Pour l'époux débiteur

déductible s'il n'a pas la **garde alternée**

▶ Pour l'époux créditeur

les sommes reçues sont **imposables**

- Si l'**enfant** est **majeur** il faut déduire le montant de la pension et qu'il le **déclare lui-même**.

QUE COMPREND EXACTEMENT LA PENSION ALIMENTAIRE ?

Qui a droit à la pension alimentaire ?

Les enfants mineurs et majeurs financièrement **non indépendants**.